CONVENTION NATIONALE.

OPINION

DU

CITOYEN SECONDS,

Dans le jugement à mort de LOUIS XVI par la Convention Nationale ;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS LÉGISLATEURS,

Comme homme, comme Citoyen, comme Juge, comme Législateur, pour le salut de ma Patrie, pour la liberté du Monde & le bonheur des hommes, je vote pour la mort, & la mort la plus prompte de Louis.

Il eſt ridicule, il eſt abſurde de vouloir être libre, d'oſer ſeulement en concevoir la penſée, quand on ne ſait pas, quand on ne veut pas punir les tyrans.

Je n'en dirai pas ici davantage: le ſurplus de mes motifs eſt imprimé ſous mon nom, pour répondre à la Nation, à l'Europe, à l'Univers, de mon opinion.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

ING/ROSENTHAL 20010205000

Case
Wing
oDC
137.08
.F73
v.15
no.10

THE NEWBERRY
LIBRARY